



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

Assemblée Paroisse extraordinaire du dimanche 17.02.2019

9h39 – 11h30

Présents :

Présidente : Gwennaëlle Ducry-Rey
Conseillers : Mark Stalder, Raphaël Bär, Benoît Yogo, Cédric Castella
Conseillères : Annette Granier, Rachelle Dokou
Ministres : Gérard Stauffer, Emmanuel de Calonne
Caissière: Corinne Valley
Secrétaire : Caroline Bisig-Charrière

SUJET	DESCRIPTION
Ouverture de l'Assemblée	<p>Début de l'assemblée de paroisse : 9h39</p> <p>Mme Gwennaëlle Ducry-Rey souhaite la bienvenue à tous les paroissiens présents et excuse M. Blaser, président du conseil Synodal. Elle salut cordialement M. Dutoit, journaliste de la Gruyère.</p> <p>Excusés: Mme Müller, Mme Möri, Mme Brugger, Mme Martinet, Mme Castella, Mme Paccaud, Mme Auguet</p> <p>L'Assemblée de Paroisse a été convoquée en respectant l'art. 74 du règlement de l'église évangélique réformée du canton de Fribourg. L'ordre du jour a été publié dans la feuille officielle du canton de Fribourg, dans le Trait d'Union ainsi que sur le site de la paroisse.</p> <p>45 personnes présentes qui ont le droit de vote (16 ans révolus), dont la moitié + 1, soit 24 personnes constituent la majorité requise.</p> <p>Nomination des scrutateurs: Messieurs Houriet et Haller sont nommés scrutateurs pour cette assemblée.</p>
1) Culte	<p>Le Pasteur Stauffer débute l'Assemblée par le culte</p>
2) Présentation des travaux de la maison de paroisse, discussion et approbation	<p>Benoît Yogo présente à l'assemblée les projets pour la maison de paroisse.</p> <p>Remercie les membres de la Commission des bâtiments ainsi que le conseil de Paroisse pour l'engagement et le travail fourni pour cette présentation.</p> <p><u>Présentation des projets de travaux d'assainissement de la maison de paroisse</u></p> <p>a. <u>travaux à forte priorité - Horizon 2019-2020</u></p>

La Maison de paroisse a été Mn vers 1912 et a une surface énergétique de référence d'env. 1042m², consomme env. 120'000 kWh/a. La dépense énergétique pour ce bâtiment est d'env. CHF 12'814.00/année.

Réfection du revêtement extérieur du parking

Lors de cette réfection, il serait également nécessaire d'effectuer un drainage autour du bâtiment afin de diminuer l'humidité au sous-sol. Possibilité d'assainir le bâtiment.

Accès aux personnes à mobilité réduite

Possibilité d'améliorer l'accès de ce bâtiment aux personnes à mobilité réduite. Déplacer l'accès à la porte latérale du bâtiment. Un monte-escalier sera donc installé et accessible depuis cette porte. Ce monte-escalier desservira le rez supérieur, le 1er et le 2ème étage de la Maison de paroisse.

Assainissement de la toiture

A ce jour, pas d'isolation de la toiture ==> grande déperdition de chaleur. Lors de l'assainissement de la toiture, il va être prévu la possibilité d'installer des velux afin d'apporter de la lumière dans les combes, ainsi nous aurons la possibilité de créer une salle supplémentaire dans les combes. Il sera également nécessaire de remonter les traverses dans les combes et rabaisser le plancher ainsi nous pourrions obtenir une surface supplémentaire de 150 m² dans la Maison de paroisse.

Fenêtres

Suite au rapport CECB, les fenêtres de la Maison de paroisse ont une valeur U de 2.2 alors que l'idéal serait 1.1. Nous ne trouvons plus les pièces de recharge pour nos fenêtres sur le marché. Dans les locaux de la crèche, une fenêtre est depuis longtemps cassée et n'a toujours pas pu être remplacée ou réparée. Que voulons-nous faire changer complètement les fenêtres ou pas? Si nous décidons de changer les fenêtres, on nous a conseillé un triple vitrage ==> valeur U 0.6 (réduit considérablement la perte de chaleur)

Isolation du sous-sol

plusieurs radiateurs au sous-sol mais ces locaux ne sont pas équipés d'isolation du sol ==> grande perte d'énergie. Le rapport CECB nous conseille également d'assainir ces locaux.

Ces projets concernent l'enveloppe du bâtiment (toit, fenêtres et sous-sol)

b) Horizon 2020-2022

que veut-on faire des nouveaux locaux ?

- transformer l'appartement actuel en Duplex en communiquant sur une partie de la surface des combes. Ainsi nous pourrions garder encore deux salles supplémentaires (une au 2ème étage et une au 3ème)

- transformer l'appartement actuel en Duplex en communiquant avec une partie de la surface des combes. Installer en plus un appartement de 2.5 pièces au 2ème étage et une salle supplémentaire dans les combes.

L'affectation des locaux est diverse et sera définie après réflexion.

Financement

Mark Stalder informe l'assemblée des réserves à disposition pour les futurs travaux (fonds propres de la paroisse)

Réserve bâtiment CHF 179'300.00

Réserve générale CHF 310'000.00

Total CHF 489'300.00 ==> montant pouvant être alloué aux futurs travaux

Chiffres établis suite au bilan après la clôture 2017, ils ne reflètent pas encore la clôture 2018 qui doit encore être finalisée.

Coût des travaux

Variante A (avec fenêtres)

TRAVAUX PRIORITAIRES	COUT CHF +/- 15%
A1. parking	CHF 62 630,00
A2. monte escalier	CHF 39 900,00
A3. isolation toiture et intérieure	CHF 433 490,10
A4. fenêtres	CHF 95 291,91
A5. isolation du sol	CHF 17 824,00
A6. frais de réserve	CHF 64 913,60
A7. Frais secondaire	CHF 19 798,65
A8. frais architecte	CHF 129 827,20
Sous-total 1	CHF 863 675,46
Subvention énergie (toit +sous sol) : CHF 18 240+ CHF 9900	-CHF 92 915,66
Subv. SBC : 0,075* montant total	
Montant investissement	CHF 770 759,80

Cette variante nous permettrait d'obtenir un gain de chauffage, 27000 kWh, soit 23 % et un coût énergétique de CHF 1'904.00 (soit 14%). Résolution des problèmes mécaniques, plus de confort

Inconvénient : coût élevé

Variante B (sans fenêtres)

A1. parking	CHF 62 630,00
A2. monte escalier	CHF 39 900,00
A3. isolation toiture et intérieure	CHF 433 490,10
A5. isolation du sol	CHF 17 824,00
A6. frais de réserve	CHF 55 384,41
A7. Frais secondaire	CHF 16 892,25
A8. frais architecte et tiers	CHF 110 768,82
Sous-total 1	CHF 736 889,58
Subvention énergie (toit +sous sol) : CHF 18 240+ CHF 9900	-CHF 83 406,72
Subv. SBC : 0,075* montant total	
Montant investissement	CHF 653 482,86

Cette variante ne se trouvait pas dans le rapport CECB mais une estimation a été effectuée. Nous obtiendrons donc un gain de chauffage de 16720 kWh, soit 13 % et un coût énergétique de CHF 1'268.00, soit 9 %.

Risque mécanique pas résolu. (==>augmentation du budget d'entretien). Plus de consommation énergétique

Avantage : plus de réserve pour les autres travaux.

Plan des travaux

2019 (février - août) : enquête préalable et permis de construire

2019 (août - décembre) : travaux extérieurs

2020 (janvier-mai) : travaux intérieurs (toiture, isolation, fenêtres)

Ce plan permet une répartition des dépenses sur plusieurs années, car nous avons pour l'instant un montant de CHF 489'300.00 à disposition. Il manque donc un montant des fonds propres d'un montant de CHF 281'000 pour la variante A et de CHF 164'000 pour la variante B.

La répartition des travaux sur plusieurs années, nous permet également de répartir les dépenses. La plus grande partie des dépenses aurait lieu en 2020 ainsi nous pourrions sûrement avec le résultat de 2018 ajouter un montant au réserve. Notre objectif est de financer la différence au moyen de nos fonds propres (réserves 2018 et 2019). Le conseil de paroisse ne souhaite pas avoir recours à un endettement.

Planning pour l'affectation des futurs locaux de la maison de Paroisse (2020. 2022)

- séance informelle, étude de faisabilité et budget ==> important de contrôler que les travaux souhaités remplissent les conditions et les normes
- validation par la ComBat et le CP
- validation par l'assemblée de paroisse
- processus de permis

Questions:

Richard Audemars: est-ce que la grande salle de la Maison de paroisse est overbookée? Si ce n'est pas le cas, pourquoi devrions-nous faire une salle de 150 m2, quel usage pour cette salle dans les combes?

Benoît Yogo : les travaux prévus sont pour une vision d'avenir. Les travaux présentés ne sont pas obligatoirement pour les activités d'aujourd'hui mais pour dans 10 - 20 - 50 ans, le besoin va certainement augmenter.

Gwennaëlle Ducry-Rey: le problème principal vient de la toiture (tuiles qui tombent). Vu la réfection de la toiture, il nous est paru important de profiter de ces travaux afin de l'isoler. Une réflexion a été faite afin de profiter de ces travaux pour agrandir les espaces en notre possession mais inutilisables pour le moment. Les travaux de rehaussement de la toiture sont plus pour une vision future et afin d'éviter de devoir refaire des travaux dans 5 ou 10 ans.

Olivier Pralong: remercie le CP pour cette présentation et les études déjà effectuées. Quel est le préavis, du point de vue de la ComBat et du conseil de paroisse, dans le choix de ces variantes ?

Cédric Castella: Vu que le conseil de Paroisse est partagé, le choix a été pris de proposer 2 variantes à l'assemblée de paroisse. Le conseil de paroisse donne le processus suivant à l'assemblée : l'assemblée se détermine sur une des 2 variantes et suite à cette détermination, il y aura un deuxième vote qui permettra à l'assemblée d'accepter ou non les travaux. (1er vote : choix de la variante et 2ème vote : entre la variante choisie et rien, que décide l'assemblée). Selon M. Castella, les travaux au complet seraient utiles et avec la répartition des coûts sur plusieurs années permettent à la paroisse de couvrir les coûts. Certains conseillers craignent un endettement de la paroisse.

Marcel Aguet: question concernant la variante A et les finances. Si on prend le tableau sur les dépenses prévisionnelles 2020, CHF 433'490.10 + CHF 95'291.81 ne correspond pas au montant mentionnée de CHF 546'606.01 mais plutôt CHF 528'781.95

Benoît Yogo: dans le total de CHF 546'606.01 est également compté le montant de CHF 17'824.00 pour l'isolation du sol.

Andreas Haller: lors de la rénovation du toit, est-ce nécessaire d'installer un échafaudage? Si oui, ne serait-il pas utile de profiter de l'échafaudage pour changer les fenêtres?

Benoît Yogo: oui un échafaudage doit être installé

Gwennaëlle Ducry-Rey: les fenêtres peuvent être changées depuis l'intérieur si le bâtiment le permet.

Jacky Brandt: 1) Cela veut donc dire que toutes les réserves vont être utilisées, même pour

la variante B. Est-ce que le Conseil de paroisse a pensé aux autres travaux qui pourraient arriver dans les 10-20 prochaines années? 2) Est-ce que ces prix sont basés sur des offres d'entreprise de par l'architecte, est-ce que les honoraires sont inclus dans ses offres? Il est étonné par les montants très élevés des honoraires, il estime que pour les fenêtres il n'est pas nécessaire d'avoir un architecte. 3) Prioritairement pour M. Brandt, c'est le toit. Mais le toit implique également de savoir ce que nous désirons faire dessous pour le positionnement des velux. Avez-vous tenu compte des descentes d'eau, sont-elles toutes extérieures? Actuellement la commune ne veut plus que les maisons installent de descentes d'eau intérieures pour l'évacuation de l'eau au collecteur central collectif de la commune.

Mark Stalder: 1) effectivement, la paroisse engage des montants importants pour des travaux estimés nécessaires et urgent. C'est la raison pour laquelle les travaux d'aménagement des combes seront pris en compte dans une 2ème phase. Certaines réserves sont toutefois maintenues afin d'assurer la sécurité au niveau du fonctionnement de la paroisse. Si nous devons engager d'autres travaux, comme par exemple la 2ème phase des travaux, il sera donc nécessaire d'avoir de nouvelles réserves. Les réserves engagées à ce jour, sont pour les travaux urgents.

Benoît Yogo: 2) Les chiffres sont bien basés sur des offres d'entreprise pour les travaux de A1 à A5 (voir graphique). En ce qui concerne les montants de A6-A7, les chiffres ont été établis en tenant compte des coefficients usuels de nos jours. 3) les descentes d'eau: c'est le domaine dont M.Yogo s'occupe à la commune de Bulle donc cette partie va être faite en respectant les règlements de la commune et les normes usuels.

Luc Genin: il a entendu que la paroisse ne veut pas faire d'emprunt mais utiliser les fonds propres à disposition. N'est-il pas un risque d'utiliser toutes les réserves ? Y a-t-il une marge d'erreur dans les chiffres, dépassement prévisible ou pas ou sont-ils fiables? Il y a les réserves et la possibilité d'avoir un bénéfice pour l'année 2018 mais y a-t-il des chiffres plus précis ou est-ce seulement une espérance, pouvez-vous mentionner des chiffres pour 2018?

Mark Stalder: aucun chiffre précis n'a annoncé à ce jour. En ayant fait le suivi budgétaire pour 2018 avec Mme Valley, la caissière, il va certainement y avoir un bénéfice qui sera présenté lors de l'assemblée de paroisse du printemps 2019. Il sera donc possible d'ajouter un montant aux réserves déjà en autre possession. L'objectif de ces travaux est de ne pas recourir à un emprunt mais de les financer par les fonds propres, tout en étant prudent. Certaines réserves sont maintenues afin de garantir le bon fonctionnement de la paroisse. Si en 2019, la paroisse ne fait pas un bénéfice. La paroisse devra donc faire un emprunt de CHF 100'000.00 ou CHF 200'000.00 pour ces travaux. L'emprunt n'est pas du tout l'objectif du conseil de paroisse.

Gwennaëlle Ducry-Rey: En ce qui concerne la marge d'erreur, il faut compter env. 15 %.

Lucile Nordberg: ayant l'habitude d'utiliser les locaux de la maison de paroisse. Elle est d'avis de changer toutes les fenêtres. Suite à une discussion au sein du Synode, une chose que les paroisses peuvent faire, serait d'être un peu plus écologique. Montrer notre attention à la planète, c'est ce que Dieu nous a donné.

François Duruz: 1) peut-on expliquer l'emplacement et le fonctionnement du monte-escalier? 2) En fonction des divers travaux, est-ce que la crèche a été contacté surtout concernant la problématique de la sûreté des enfants et des évacuations en cas de problème? La crèche est soumise à certains règlements de sécurité.

Maurice Houriet: 1) contacter la société Romatec, entreprise spécialisée dans les montes-personnes, ascenseur, etc. Un devis de CHF 17'000.00 a été transmis pour le changement du monte-escalier actuel mais qui ne dessert qu'un étage. Une option a été étudié pour installer un ascenseur jusqu'au 2ème étage, en lieu et place du monte-escalier actuel ==> à cause du toit, le 3ème étage ne pourra jamais être desservi par un ascenseur depuis l'extérieur et également coût supplémentaire pour l'installation à chaque étage d'un sas d'entrée (coût entre CHF 120'000.00-130'000.00).

Benoît Yogo: 2) il sera effectivement utile de coordonner avec la crèche pour la phase d'exécution des travaux

Marcel Aguet: concernant l'aménagement dans les combes, deux variantes ont été présentées, soit 2 salles et un duplex ou un duplex, un appartement de 2,5 pièces et une salle. A qui est destiné le duplex, à quoi sont destinés les salles et l'appartement de 2,5 pièces ? Merci de donner des explications ou est-ce que ce sont des travaux qui seront fait lors d'une phase ultérieure. Un appartement de 2,5 pièces nécessite des toilettes une douche et certainement un revenu pour la paroisse? Est-ce que ces appartements sont destinés aux gens de la paroisse ou pas?

Benoît Yogo: Cette partie concerne la phase d'affectation des locaux et seront encore discuté lors de séances, soit en petit groupe de travail. Il sera effectivement nécessaire de réfléchir sur l'affectation définitive des différents locaux. Il a été pensé que l'appartement de 4 pièces seraient plutôt pour une famille et le 2,5 pièces plutôt comme appartement d'urgence. L'affectation définitive des locaux se fera suite à plusieurs séances de travail et réflexion de plusieurs paroissiens. L'affectation définitive sera bien entendu validée par l'assemblée de paroisse.

Gwennaëlle Ducry-Rey: c'est un projet de l'Eglise et non pas seulement du conseil de paroisse. Le conseil souhaite que toutes personnes intéressées puissent transmettre des idées sur l'utilisation des locaux de la maison de paroisse. Le budget de l'affectation des combes n'est pas encore budgété et ne sera pas mis en votation aujourd'hui. Ce sera pour les futurs travaux 2020-2021-2022 en fonction du choix d'aujourd'hui et des finances disponibles.

Cédric Castella: la présentation pour l'affectation du 2ème et 3ème étage est juste une image de ce qui sera possible de faire après les travaux mis en votation aujourd'hui.

Philippe Brunner: entend bien la volonté du conseil de paroisse de ne pas vouloir s'endetter mais il est surpris car lorsque l'on entend que le loyer de l'argent est actuellement bon marché et si dans le futur un appartement de 4,5 pièces et un 2.5 pièces seraient construit, cela renflouerait très largement le coût d'un prêt. Pourquoi n'avoir pas proposé une variante en tenant compte d'un emprunt, avec un coût d'emprunt? cela aurait été plus judicieux pour la votation afin l'assemblée puisse prendre une décision avec toutes les données en main. En fait, il aurait fallu voter sur le fait de savoir si l'assemblée est d'accord à s'endetter pour une partie des travaux.

Mark Stalder: effectivement une telle variante aurait pu être envisagée. Suite à la solidité des finances de la paroisse en tenant des réserves en compte et es réserves prévisionnelles, le conseil de paroisse a décidé de finances ces premiers travaux avec les fonds propres. Pour la 2ème phase de l'investissement et en fonction des finances, il sera possible d'envisager un emprunt auprès d'une banque.

François Duruz: dans la 1er partie du projet, il y a l'isolation du toit de prévue et dans la 2ème partie, il sera décidé ce qui sera fait avec l'espace supplémentaire. Il y a des fenêtres à prévoir, sont-elles prévues dans la 1er partie ou dans la 2ème? (fenêtre de toit)

Maurice Houriet : lorsque l'on se rend dans les combes, il n'y a que les tuiles et les poutres tout le reste est vide. En utilisant le grand espace des combes, on respecte l'idée écologique, il faut densifier les espaces. Vu que nous décidons d'effectuer des travaux, il sera vraiment dommage de ne pas profiter d'augmenter les espaces à disposition. Les modifications supplémentaires sont infimes par rapport au coût total. Il souhaite que des séances de réflexion soient organisées afin que chacun puisse transmettre ses idées et que toutes les possibilités de modifications soient étudiées. Il souhaite que ce soit un projet d'Eglise afin que la paroisse rayonne spirituellement. Au sujet du changement des fenêtres, le 1er devis reçu s'élevait à env. CHF 95'000.00 et maintenant le 2ème s'élève à env. CHF 125'000.00 car il faut des fenêtres à triple vitrage et en plus respecter la sécurité en cas de vitres cassées sur les bâtiments publics. Vu que les fenêtres actuelles ne sont pas encore obsolètes et on perd max CHF. 600.00/année. Il estime que les fenêtres pourraient encore tenir 5ans, soit un montant de CHF 3'000.00 de charges. Ainsi on pourrait certainement

	<p>profiter d'une baisse de prix des fenêtres triple vitrage qui seront certainement meilleur marché et nous pourrions ainsi résoudre le budget en le diminuant de CF 125'000.00.</p> <p>Benoît Yogo apporte un éclaircissement sur la norme SIGAP 002. Cette norme a été mise en place pour la sécurité des personnes. Cette norme ne concerne pas la totalité des fenêtres. Le prix du verre a augmenté entre 2018 et 2019, c'est également une raison de l'augmentation du devis. Dans l'offre actuelle, des velux sont compris dedans.</p> <p>Jacky Brandt: 1) il constate dans l'assemblée une moyenne d'âge de 50 à 60 ans. Il trouve que les jeunes devraient d'avantage être inclus dans la réflexion. Il souhaiterait que les jeunes soient plus informés sur les intentions du conseil de paroisse en ce qui concerne leur futur héritage. 2) ne pas oublier que dans quelques années, il n'y aura peut-être plus le montant des impôts que nous recevons encore ces années. Il faudra continuer de vivre, d'assurer même avec un emprunt car nous n'avons aucune garantie d'avoir la couverture fiscale actuellement à disposition.</p> <p>Philippe Brunner: a-t-on éventuellement pensé de produire de l'énergie ? Sur certains toits lors de réfection, il est souvent mis en avant sa propre production d'énergie. Est-ce que ce point n'a pas été étudié car c'est un bâtiment protégé ou pour une autre raison?</p> <p>Benoit Yogo: ce point a été pensé. Malheureusement les surfaces potentiellement utilisables sont trop petites et de ce fait le rapport coût et rendement serait très peu élevé.</p> <p>Gwennaëlle Ducry-Rey: vu que c'est un bâtiment protégé, nous ne pouvons pas installer n'importe quels panneaux solaires. Les panneaux solaires du même type que la toiture sont plus chers. Vu les finances actuels, c'est une volonté de ne pas le faire actuellement.</p> <p><u>Votation entre la variante A (avec fenêtres) et B (sans fenêtres)</u></p> <p>Variante A: 27 voix Variante B: 14 voix Abstention: 2 voix</p> <p><u>Votation entre la variante A ou aucun projet</u></p> <p>favorable à la variante A: 36 voix Abstention : 9 voix</p> <p>Gwennaëlle Ducry-Rey remercie l'assemblée pour l'acceptation de la variante A.</p>
<p>3. Divers</p>	<p>Gwennaëlle Ducry-Rey rappelle la mise au concours du logo de la paroisse dont M. Castella a transmis l'information à la fin du Culte (éléments importants : référence à la région (Molésou), référence historique ? (croix huguenote ?), Moderne, Pas trop de couleurs, attractif, référence à l'Esprit, représenter une certaine continuité par rapport au logo actuel et non pas une rupture radicale)</p> <p>Marcel Aguet: les échafaudages devant le Temple sont depuis bientôt 3 mois et cela coûte à la Paroisse. Combien de francs ont été utilisés inutilement car il y a peu d'activités sur ce chantier. Théoriquement les travaux auraient dû être terminés fin novembre ou fin décembre.</p> <p>Benoît Yogo répond qu'effectivement, il y a un petit problème de ce côté. L'entreprise Pierre de Feu engagée pour les travaux a eu un chantier en parallèle qui les a obligés de travailler urgemment et ont mis la Paroisse un peu en attente. Une discussion a lieu avec l'entreprise Pierre de Feu, au sujet du coût des échafaudages non utilisés mais à notre charge. La Paroisse avait louée les échafaudages pour 2 mois et ces 2 mois sont terminés depuis longtemps. Pour la prolongation du coût des échafaudages, M. Yogo suit la situation de prêt. Il essaie de tout mettre en place afin que les échafaudages soient enlevés le plus rapidement possible.</p>

	<p>Jacky Brandt: 1) est-ce que la Paroisse a fixé un nouveau délai avec l'entreprise? 2) Comment va se passer le remplacement du Pasteur durant son temps sabbatique? est-ce que le conseil de paroisse a déjà une solution ?</p> <p>Annette Granier: une personne a été trouvée afin de remplacer le pasteur de Calonne, qui sera absent jusqu'à la fin juillet. Le dimanche 24.02.2019, la paroisse accueillera au culte Mme Natasha de Félice, Diacre engagé pour le remplacement du pasteur de Calonne.</p> <p>Benoît Yogo: aucun nouveau délai n'a été fixé. Durant l'hiver, ils ne peuvent pas exécuter le travail mais ce sera fait dès que le temps le permettra.</p> <p>Gwennaëlle Ducry-Rey remercie, au nom du conseil de paroisse, toute l'assemblée pour leur présence et leur confiance pour ses futurs travaux dans la Maison de paroisse. Bonne journée et bon dimanche.</p>				
	<table border="0" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td data-bbox="403 577 1037 672">La Présidente</td> <td data-bbox="1037 577 1501 672">La Secrétaire</td> </tr> <tr> <td data-bbox="403 672 1037 745">Gwennaëlle Ducry- Rey</td> <td data-bbox="1037 672 1501 745">C. Bisig-Charrière</td> </tr> </table>	La Présidente	La Secrétaire	Gwennaëlle Ducry- Rey	C. Bisig-Charrière
La Présidente	La Secrétaire				
Gwennaëlle Ducry- Rey	C. Bisig-Charrière				